d'induſtrie ; & pouvez-vous ignorer que ces richeſſes produiſent plus de 20 millions de revenu à l'Etat, puiſqu'elles ſont le fondement de la capitation & de quelqu'autre taxe perſonnelle ? Or, après un fait auſſi notoire, comment pouvez-vous ſacrifier au Cultivateur, ceux mêmes qui contribuent à ce revenu ? Ne ſont-ce pas les Villes qui payent les trois quarts de ce revenu, ſur-tout les Villes maritimes qui ſont beaucoup plus peuplées que les autres ? Que deviendroient-elles donc ces Villes, que deviendroient même les terres qui ne produiſent que des bois & des chanvres, ſi on ne favoriſoit pas en France la conſtruction & l'emploi des Vaiſſeaux ? Que deviendroit ce puiſſant Royaume, ſi inſenſiblement on achevoit de détruire ſa marine ? Quoi ! Monſieur, animé comme vous l'êtes de l'amour patriotique, vous ne voulez pas que l'Etat puiſſe occuper utilement 10000 Matelots & 100000 Ouvriers : vous vous oppoſez avec chaleur au ſeul moyen d'occuper bientôt 10000 jeunes Marins que l'on peut former en 2 ou 3 ans. Je vous ai déjà obſervé que nos Villes abondent de jeunes gens qui ne demandent que de l'emploi : j'ai dit auſſi en paſſant que le *tapis verd* occupe des fonds immenſes qui ſeroient mieux employés dans le commerce. Mais ſans compter ſur le changement ineſpéré des joueurs, adreſſons-nous à ces hommes raiſonables qui ne demandent qu'à être inſtruits ou encouragés. Il eſt mille Négocians dans le Royaume qui mettent des ſommes conſidérables dans le commerce *d'outremer*, & qui employant en conſtructions de Navires, & en achats de grains, la dixiéme partie de ces fonds, feroient leur profit & celui de la Nation, ſans courir les grands riſques du commerce trop caſuel de l'Amérique.

Cette invitation s'adreſſe ſur-tout aux Négocians des Provinces agricoles, qui, par la raiſon même qu'ils ſont éloignés de la mer, & qu'ils ont plus de déboursés à faire que les Négocians des Villes maritimes, doivent s'appliquer à trouver un moyen de devenir maîtres du prix du fret ſur lequel vous inſiſtez tant. Car enfin, ſi Orléans peut fournir à l'Etranger 10000 tonneaux de grains, tous ceux qui en font le commerce ne peuvent-ils pas s'aſſocier, & pour la vente de ces grains, & pour la conſtruction d'un certain nombre de bâtimens qu'on deſtineroit au ſeul tranſport de cette denrée, & qui ſe croiſeroient continuellement en faiſant ce qu'on appelle la *navette* en terme de marine ? Alors les Marchands d'Orléans aſſurés de trouver toujours à Nantes, un bâtiment ou deux à leurs ordres, expédiroient leurs envois ſans crainte de retardement ou des autres inconvéniens que vous avez prévus : alors le fret ſeroit à leur diſpoſition, & moyennant 18 ou 20 ℔ qu'ils donneroient à chaque Matelot pour chaque voyage, & ainſi à proportion au Capitaine, ils ſeroient aſſurés de la totalité de leurs dépenſes, & d'une grande diligence de la part de ces compatriotes, qui auroient intérêt à multiplier leurs voyages.

La ſuite à un autre ordinaire.

DU CAP FRANÇOIS *le* 24 *Janvier* 1765.

Il eſt arrivé au Cap le 19 Janvier, les Nav. l'*Aimable Genevieve*, Cap^e. *le Tellier*, & le *Gracieux* Cap^e. *Guerard* ; la *Victoire*, Cap. *Rabier*, eſt entrée dans le même Port le 20 Janv. Ces trois bâtimens étoient ſortis du Havre le 22 & le 23 Déc. dernier.

Prix des denrées de la Colonie.

Sucre premiere qualité, 70 à 72 ℔ le *cent* ; — ſucre brut, 38 à 40 ℔ ; — coton, 200 ℔ le *cent*.

Le caffé 15 à 16 ß ; — l'indigo 6 à 7 ℔ la ℔.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 26 *Février au Samedi* 2 *Mars.*

De Plimouth le 24 Février. Il y a ici quatre bateaux pêcheurs François qui fourniſſent depuis le commencement du carême les plus beaux turbots pour le prix de 2 ſchelins 4 ſterlings la *piéce* ; quoique ce ſoit ſur les côtes d'Ang'eterre, ils attrappent ce poiſſon dans des endroits où jamais Pêcheur avant eux, n'avoient jetté le filet. C'eſt un nouveau moyen pour les François de ſe mettre au fait de tous les coins de nos côtes.

Le 27 Février, le Capitaine *Maſſey*, commandant l'*Hector*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, a fini ſon chargement à Graveſende, & a pris congé des Directeurs de ladite Compagnie.

Trois autres Vaiſſeaux de la Compagnie reſtant de la Flotte qui va à Bom-

bay, ſavoir, le *Vrai Breton*, Cap^e. *Creighton*; le *Harwich*; Capitaine *Samſon* & le *Renard*, Capitaine *Webber*, ont deſcendu la Tamiſe pour ſe rendre à Graveſende.

De Boſton le 10 Janvier. Lundi dernier le Capitaine Atwood, eſt entré ici, venant d'Halifax; on ſait par lui que tous les Neutres (tels qu'on les nomme) conſiſtant en 5 ou 600 perſonnes, à l'exception de 4 ou cinq familles qui ont fait le ſerment de fidélité à l'Angleterre, ſe ſont embarquées à bord de divers bâtimens qui les ont tranſportées au Cap François. Les Habitans d'Halifax s'apperçoivent bien de cette émigration, par l'augmentation extraordinaire du prix du boisqu'elles avoient coutume d'abattre & de fournir à la Ville.

De la nouvelle Yorc le 21 Janvier. On déja ouvert un marché à Philadelphie où l'on trouve en abondance, en fait de marchandiſes fabriquées en Penſilvanie, des draps, des peaux de cygnes, des brocatelles rayées & des flanelles, avec des couvertures tant fines que communes, la vente y eſt très-forte & très-avantageuſe.

De Livourne le premier Février. Les marchandiſes provenant des manufactures de Ruſſie apportées ici depuis peu, ſe vendent bien au-deſſous du prix dont ſe flattoient les propriétaires qui avoient entrepris d'ouvrir un commerce entre Peterſbourg & la Toſcane; de ſorte que l'on croit que ce projet n'aura pas lieu pour l'avenir. Le S^r. *Norton*, Horloger à Londres dans St. John-Street, travaille à une Horloge à carrillon des plus curieuſes, deſtinée pour le Lord But; elle aura ſix faces, & quand elle ſera finie elle vaudra plus de 4000 ℔ ſterling.

Pluſieurs habiles Ouvriers de Londres dans l'Art de l'horlogerie, ſe diſpoſent à aller en Pologne, où S. M. Polonoiſe fait de grands avantages aux Anglois, qui excellent dans cette branche de commerce.

On écrit de la Barbade que les François établis nouvellement à St^e. Lucie, ont tellement avancé le défrichement de cette Iſle, que pendant le cours de l'année derniere, ils y ont conſtruis 16 moulins à ſucre.

On écrit d'Hambourg que la grande diſette d'eſpèces qu'on éprouve aujourd'hui en Pologne, doit être attribuée en grande partie à l'Edit qu'on y a publié depuis peu, lequel deffend aux Juifs de réſider ou de faire le commerce à Varſovie. Pluſieurs de cette Nation ſont déjà arrivés à Hambourg & à Altena, dans l'intention de paſſer à Petersbourg.

On armera dans peu une frégate pour Groenland, à bord de laquelle il y aura la machine inventée par M. *Harriſon*, pour découvrir la longitude. On veut voir par des obſervations aſtronomiques quel effet peuvent produire ſur cette machine la diverſité des climats plus chauds, le changement d'athmoſphere ou d'autres cauſes, ſuivant la différence des temps.

Il y a eu depuis peu à Corck, commiſſion de faire un grand nombre de jacquettes (*a*) pour l'Amérique ſeptentrionale.

On apprend que le Gouvernement doit dans peu faire faire une recherche de la quantité de peaux de caſtor ou autres pelleteries exportées depuis 7 ans, ſoit de la baye d'Hudſon ou de l'Amérique ſeptentrionale, & deſtinées pour la France & le Portugal.

De Bayonne, *le 9 Mars 1765.*

Il n'eſt arrivé aucun Vaiſſeau de l'Amérique dans ce Port, ce qui fait que le ſucre y eſt cher.

La foire de Bayonne qui eſt finie le 6 du courant, a été bien médiocre, par le peu d'acheteurs qui s'y ſont trouvés, ce que le mauvais temps a occaſionné.

L'on vient d'apprendre qu'un Vaiſſeau ſortant de Bordeaux & allant à l'Amérique, a eſſuyé immédiatement après ſa ſortie de la riviere, un coup de temps affreux, que le tonnerre eſt tombé ſur ſon bord, & l'a ſi fort endommagé, que l'on doit décharger ce Vaiſſeau pour le réparer, ce qui ſera fort couteux pour l'Armateur.

Les deux Navires deſtinés pour la pêche de la baleine, ainſi que ceux qui vont au grand banc de Terre-neuve pour celle de la morue, ſont au bas de la riviere, & n'attendent plus que le beau temps pour mettre à la voile.

Les jambons valent ici 40 ℔, & l'huile 38 ℔ le *cent poids de marc.*

(a) *Ce ſont des juſtaucorps de liége, dont on a fait mention dans diſſérentes Gazettes, inventés depuis peu, & qui ſervent pour nager.*

DE St. MALO, *les* 12 & 15 *Mars* 1765.

Il eſt entré dans ce Port les Sloups l'*Eſpérance*, Capitaine *Michel Panwel*, & les *Trois Amis*, Capitaine *Jean Hacourt*, venant tous deux de Garneſey, chargés de 13 tonneaux de charbon de terre, le ſurplus de leur chargement conſiſtant en ſaumons de plomb & en leſt.

Le Brigantin la *Ste. Anne*, de St. Brieuc, Capitaine Me. *François Benard*, venant de Bordeaux, chargé de 67 tonneaux de vins de différentes qualités, & de 30 piéces d'eau-de-vie.

Le Navire l'*Argus*, de Binit, Evêché de St. Brieuc, Capitaine *Ignace Vitel*, expédié en ce Port au mois d'Avril 1764, pour la pêche de la morue, lequel Capitaine a fait la vente de ſon poiſſon à Marſeille & a chargé audit lieu pour St. Malo, Binit & Porterieux, 200 tonneaux de marchandiſes en ſavon, huile, laine, coton en laine & filé, vins & eau-de-vie.

Le Navire la *Charmante*, Capitaine *Guibert*, Armateurs MM. *Deshayes*, *Coquelin & Doley*; ce Capitaine après avoir vendu ſa morue à Marſeille, y a pris un chargement de ſavon, d'huile, &c. pour Morlaix, où il a fait ſa décharge, & eſt de retour en ce Port ſur ſon leſt.

Le Navire l'*Américain*, du Port de 500 tonneaux, Capitaine *Villecollet Nicolas*, Armateur M. *Grandclos Meſlé*, eſt en charge pour Cadix & l'Amérique, & partira au 15 Avril prochain.

Le Navire la *Diane*, de 250 tonneaux, Capitaine & Propriétaire M. *Mallet*, eſt auſſi en charge pour Cadix, & partira ſous un mois au plus tard.

Il vient d'entrer dans notre Port le Navire le *Fort*, de 300 tonneaux, Capitaine *Boſſinot de belle Iſſue*, Armateur M. *de la Houſſaye Pottier l'aîné*, chargé de 16 barriques, 7 quarts de ſucre terré; — de 4 boucauds, 2 barriques, 4 quarts & 8 ſacs de caffé; — d'une balle de coton; — de 5 barrils, 2 caiſſes & 3 caves de confitures; — de 30 barriques de vin de Bordeaux de rapport faute de vente. La foible cargaiſon de ce Navire eſt occaſionnée par la rareté & la cherté des marchandiſes au Cap.

Le Navire l'*Union*, Capitaine *Bellevant Cormier*, qui eſt parti du Cap 8 jours avant le Navire le *Fort*, & qui eſt attendu ici à un chargement très-foible, par les mêmes raiſons que ci-deſſus.

VENTE.

Il ſera vendu à S. Malo le 13 Avril 1765, au plus offrant & dernier enchériſſeur, 107 barriques créoles de ſucre terré de St. Domingue avec acquit de guinée, de la 2e., 3e. & 4e. ſorte, & 132 ſacs, 10 barriques & 1 quart de caffé, payables le jour de la parfaite livraiſon, qui commencera le ſurlendemain de la vente, en lettres de change ſur Paris à 2 uſances, duement acceptées de toute ſatisfaction, & endoſſées par un Négociant de la place aux mains de MM. LAFONTAINE, LEBONHOMME & LEGENTIL, *freres*, réſervant de vendre la ſuſdite partie en un ou pluſieurs lots, dont on conviendra lors de la vente. Il ſera accordé 14 pour *cent* de tare & trait ſur les futailles de ſucre, 2 ℔ par ſac de caffé pour tare & trait, & pour les futailles de caffé la tare écrite ſur les futailles, & pour *cent* ſur le net. Les avaries, s'il s'en trouve, ſeront réglées à dire d'Experts, dont on conviendra au moment de la livraiſon, ſans que pour cela elle puiſſe être retardée.

DU HAVRE *le* 17 *Mars* 1765.

Il y a ſur la rade du Havre le Navire le *Vicomte de Buzanci*, Capitaine *Deſtrais*, venant du Cap François.

Le Navire le *Comte de la Tour d'Auvergne*, venant d'Alicante.

Il eſt ſorti aujourd'hui de ce Port 10 Navires, ſavoir; le *Juſte*, Cape. *Maingnonnet*; — la *Judith*, Capitaine *Lafrenaye Destouches*; — le *Pelerin*, Capitaine *Laforterie*; — le *Sage*, Capitaine *Cercle*; — l'*Intrépide*, Capitaine *Hugon*; — le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *Minet*; — le Senau le St. *Gervais*, allant tous à Granville.

L'*Induſtrie*, Capitaine *Pelletier*; — la *Marie-Anne*, Capitaine *Patin*; — le *Joſeph Marie*, Capitaine *Sauvage*, allant tous à St. Malo.

DE BLOIS *le* 17 *Mars* 1765.

Je n'ai pu répondre faute de temps à la lettre de Châlons ſur Marne, du 19 Janvier, inſérée dans votre feuille N°. 10 du 2 Février. Je le ferai dans peu, c'eſt un plaiſir pour moi de répondre aux vues du zélé Citoyen qui m'y invite, puiſqu'il n'a rien plus à cœur que de multiplier les connoiſſances utiles.

MM. Brousse & Cossac, ayant établi depuis qulques années dans la petite Ville de St. Dyé, près de Blois, une manufacture de couvertures, des futaines ou toiles tout coton d'une fabrique nouvelle, très-propres & très-commodes pour des gillets, & des doublures d'habits d'hommes, manteaux de lits, camisoles, jupes & corsets de femmes, dont l'usage aussi léger que chaud, contribue beaucoup au grand débit qui s'en fait.

Malgré que le coton qui fait l'unique matiere qu'on emploie dans cette fabrique, ait toujours été cher depuis leur établissement, ils vendent à un prix assez modéré toutes les différentes marchandises qu'ils fabriquent; la finesse & la bonne qualité de tout ce qui sort de cette manufacture, déterminent les gens de condition & les gens aisés à s'y fournir. Ils font des envois chez l'Etranger & ailleurs, des aunages & qualités qu'on leur demande, & ils promettent de faire des diminutions proportionnées à celles qu'on espere avoir bientôt sur les cotons.

On croit qu'il restera très-peu de vin de la récolte derniere à vendre dans ce vignoble si la demande continue, car les blancs de Sologne qui se sont marqués peu de temps après les vendanges, à 40 & 42 ℔, se vendent actuellement 50 & 55 ℔ le *tonneau*, suivant les crus & les qualités; les gros noirs se vendent 40 & 50 ℔; les lignages des grois, 70 à 75 ℔; ceux de Chambon, Madon & St. Dyé, 60 à 72 ℔. Il ne reste presque plus de vins blancs mesliers de la côte à vendre, où les plus inférieurs de ces crus se vendent 60 ℔ le *tonneau*, composé de 2 poinçons.

L'eau-de-vie qui avoit éprouvé successivement quelque diminution, fut vendue hier au Bureau 93, 94 & 95 ℔ les 29 *veltes & demie*, avec apparence de se soutenir par le haut prix du vin, qui a fait éteindre le feu au peu de chaudieres qui fabriquoient encore.

L'enlevement des bleds pour Nantes se fait toujours ici, sans cependant y causer d'augmentation bien sensible. Le prix du bled est depuis long temps de 63, 66, 69 & 72 jusqu'à 75 ℔ le *muid*, pesant de 11 à 1200 ℔ *poids de marc*, ce qu'on attribue à la beauté des bleds qui sont en terre & très-bien levés. L'avoine & le foin sont dans une position contraire; le peu qu'on en a récolté cette année, occasionne leur rareté & leur cherté; le foin vaut 55 ß le *quintal*; l'avoine, 9 à 10 ß le *boisseau*, avec apparence d'augmentation.

Questions *à résoudre.*

On demande si un Négociant ou un Banquier négligent à procurer l'acceptation à une lettre de change sur une maison solide, & le tireur venant à manquer, si son endosseur ne peut pas avoir recours sur lui.

Si un Négociant négligent à faire une assurance dont il a l'ordre, le Navire venant à périr, n'est pas devenu l'assureur, encore bien plus s'il a donné avis d'avoir fait la susdite assurance, quoiqu'il n'en soit rien.

Si une maison de Lisbonne ayant donné avis dans les premiers jours d'Avril, qu'elle a retiré un ballot de la douanne, peut le mois de Décembre, annoncer qu'il a été consumé à l'incendie de la douanne le 31 Mai, sans en être responsable, même après serment.

De Paris *le 19 Mars 1765.*

Il paroît un Edit du Roi donné à Versailles & registré en Parlement le 12 Mars qui permet à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, excepté les Titulaires & revêtus de charges de Magistrature, de faire le commerce en gros & par commission, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, sans être tenus de se faire recevoir dans aucun Corps ou Communauté, S. M. n'entendant rien innover par rapport à la ville de Paris, dans laquelle le commerce continuera à se faire comme par le passé.

On a publié aussi une Déclaration du Roi du 8, Mars, registrée le 12 en Parlement, par laquelle S. M. ordonne que la liquidation des rentes ou intérêts sur les tailles des généralités appartenant à ceux qui justifieront qu'ils les possédent à titre successif ou équipolent à succession, aux termes de l'Edit du mois de Décembre 1764, sera faite à raison du capital, au denier 20 des arrérages qui avoient lieu annuellement avant le 19 Novembre 1726, & dans les autres cas, sur le pied du denier vingt des arrérages actuels.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1765.	*Du Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*	*Jeudi 21.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. / 2e. ap. 1397 1/2	1197 1/2 1200 / 1400	1200 / 1400	880
Emprunts de la Comp.		438	438	438
Promesses de la Comp.			10 1/4	10 1/4
Actions des Fermes.	1002 1/2	1000	1002 1/2	1002 1/2
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.	5e. 6e. t. 11	6e. 8e. t. 11	5e 6e t 11. 13e t 5 p% pte	6e. 8e. 9e. t. 11 1/4
Duplicata de la 3e.		85	80	78
Amortissement.		9 3/4	9 1/2	9 1/2 1/2
2 s p ℔ du Dixiéme.	9 3/4	9 3/4	9 1/2	9 1/2 1/2
Annuités.	438	438	438	438
Coupons d'annuités.	87	87	87 · 1000	87
Emprunt de 50 millions	9 3/4		10 9 1/2	9 1/2 5m. 10 1/2
Colonies, 1759.	16		16	
Récépissé des Monnoies				Prov. 1/2 p% pte.
Époques.	4e. 6.	10e. 16 1/2. 8e. 17	7e. 12 1/2. 11e. 16	5e. 12
Canada.	32		32	32
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p%.				
3 p% sur les Cuirs.	Rcé. Juillet 51.	Rcé. Juillet 51 1/2.		
3 p% sur les Postes.				49 1/2
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p%.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 3/8	56 1/4 à 3/8.	56 3/8	56 1/4 à 3/8
Londres.	31 1/8	31 1/16 au 1/8.	31 1/8	31 1/8
Hambourg.	178 1/2	178 1/2	178 1/2	178 1/2
Madrid.	15 2 à 2 6	15 2 6	15 2 6	15 2
Cadix.	15 1	15 1	15 1	15 1
Livourne.	96	96 1/4	96 1/4	96 1/2
Lyon, *Rois.*	1/4 Bce.	1/4 Bce.	1/4 Bce.	1/4 Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Mars.

SUITE *de la lettre de Quimper du* 11 *Mars, en réponſe à celle de M. Letroſne.*

LE ſeul avantage que les Villes maritimes auroient, Monſieur, ſur la votre & ſur toutes celles qui ſont éloignées de la mer, ce ſeroit de profiter du bénéfice de la conſtruction : mais toutes celles qui auroient des rivieres conduiſant à l'endroit de ces conſtructions, pourroient faire uſage de leurs propres productions, même à demi travaillées, & ce qui ſeroit commun à toutes, c'eſt que chaque Compagnie pourroient occuper 50 compatriotes.

Or, toutes les autres Villes qui ſont à portée de faire le commerce de grains, ne manqueroient pas de ſuivre l'exemple de la vôtre : ce qui augmenteroit prodigieuſement le nombre des Marins, & ce qui par conſéquent, favoriſeroit la population.

Mais, Monſieur, il y a un inconvénient qu'il faut éviter : il faut exclure de cet Etat, & de tout autre, ces gens qui ſont nés pour labourer la terre. Car, en cherchant à augmenter une claſſe de Citoyens néceſſaires à la Nation, il ne faut pas ſouffrir la diminution de celle des Laboureurs, ſur-tout dans les Provinces où il reſte beaucoup de terres à défricher.

Cette réflexion vous prouve aſſez, Monſieur, que je connois tout le prix de cette précieuſe portion de la Nation : je dirai même, ſi vous le voulez, qu'elle eſt à tout un peuple, ce que ſont les bras au corps. Mais faut-il pour cela lui ſacrifier les autres membres? Car enfin la culture ne ſeroit rien ſans les effets de la conſommation, & la conſommation elle-même ne ſeroit rien ſans le ſecours d'une grande population. Il y a plus, l'abondance des denrées deviendroit totalement infructueuſe, ſi on laiſſoit nos voiſins multiplier, ſeuls, leurs Matelots. Car devenant par là abſolument maîtres de tout le commerce maritime, & pouvant nous faire la loi, ils nous réduiroient à ce négoce intérieur, qui feroit tomber le prix de toutes les denrées.

Il eſt donc de l'intérêt de l'Etat d'inſiſter ſur une prohibition qui tend à relever notre marine & à faire revenir en France l'argent qui en eſt ſorti pendant les dernieres guerres.

Vous faites cependant, Monſieur, peu de cas de cet argent. Le fret qui, ſuivant vous, égale pour ainſi dire, la valeur de la marchandiſe, ſur-tout dans les envois de Liſbonne, Cadix & Marſeille, cette œuvre de main, *cette richeſſe d'exportation & d'induſtrie*, qui peut produire à la Nation des ſommes immenſes, eſt pour vous un objet peu important; vous ne vous intéreſſez que pour le *prix reçu par le vendeur originaire* (le Cultivateur) & vous dites avec aſſurance, *que cela ſeul intéreſſe auſſi la Nation, dont le revenu dépend du prix plus ou moins avantageux de la premiere vente.* Mais le bien-être des Cultivateurs eſt-il donc ſeul digne de l'attention d'un bon patriote? Qu'importe que leur revenu ſoit grand, s'ils ne peuvent ſuffire à nourrir le Royaume & à le mettre en état de ſe deffendre en lui fourniſſant, ſoit des

ſujets, ſoit de l'argent pour ſoutenir une guerre? Que deviendroient encore une fois les biens de campagne, ſi nos Villes ne renfermoient pas un grand nombre de conſommateurs? Que deviendroient auſſi ces conſommateurs, ſi on ne leur donnoit pas les moyens de gagner de quoi payer & faire valoir les denrées? Enfin, que deviendroient les Cultivateurs & les productions de leurs terres, ſi des ennemis pouvoient venir impunément enlever leurs récoltes? Or, c'eſt un événement que doit toujours craindre une Nation foible. Mais quand on ſuppoſeroit qu'ils revinſſent pas l'attaquer chez elle, ne pourroient-ils pas intercepter & enlever ſes envois de grains, par le moyen de leur marine ſupérieure? Voilà ce qu'ont prévu nos ſages Miniſtres, en forçant, pour ainſi dire, nos Négocians de conſtruire des Navires, & de multiplier le nombre des Marins.

Cependant, Monſieur, vous combattez avec chaleur une excluſion, qui ſeule peut accélérer ces conſtructions, & vous êtes vous-même ſi enthouſiaſmé de la force de vos raiſonnemens, que vous vous flattez d'avoir porté vos preuves *juſqu'à la démonſtration*, en regardant vos propoſitions comme autant de *vérités mathématiques*.

J'excuſe, Monſieur, votre préſomption, en faveur du zele qui vous a rendu ſi éloquent, mais vous me permettrez d'attaquer non-ſeulement vos preuves, mais vos propoſitions mêmes.

Votre premiere propoſition eſt, Monſieur, conçue en ces termes. » L'excluſion en faveur du Voiturier national, » *tend directement* à augmenter les frais du » tranſport. »

Je n'ai garde, Monſieur, de vous nier ce que vous dites à la ſuite de cette propoſition, c'eſt-à-dire, que l'exportation des grains devenue privative à la Nation, *eſt une nouvelle branche de commerce de la plus grande étendue*. Mais je vous rétorque cet aveu pour en conclure qu'il faut, à quelque prix que ce ſoit, achever de conſtruire les 2000 Vaiſſeaux, qui ſont, dites-vous, néceſſaires à cette exportation. Car c'eſt cette augmentation de Vaiſſeaux & de Marins pour les conduire, qui a été l'objet *direct* du Légiſlateur, & non le renchériſſement du fret qui n'en eſt qu'une conſéquence momentanée. M. *de la Chalotais*, dans ſon excellent diſcours lors de l'enrégiſtrement de l'Edit qui a permis l'exportation des grains (voyez les Gazettes de commerce des 22 & 25 Septembre 1764) n'a demandé la concurrence des Vaiſſeaux étrangers que pendant 2 ou 3 ans, parce qu'il croyoit qu'il n'y avoit en France ni aſſez de bâtimens, ni aſſez de Matelots; mais s'il avoit ſu que nos Ports ne manquent pas de Marins, il auroit encouragé les Négocians à faire conſtruire des Navires; il auroit même peut-être exhorté la Nobleſſe (*a*) à employer dans cet uſage ces fonds immenſes qu'elle ſacrifie au jeu & au luxe: en tout cas, il auroit appuyé en habile homme, ſur un principe qu'il a établi lui même, c'eſt-à-dire, ſur ce que le *cabotage eſt l'école & la pepiniere des Matelots*.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt le ſentiment de ce reſpectable Magiſtrat, que vous m'objectez comme une autorité capable de trancher la queſtion. Mais, Monſieur, reliſez les courtes obſervations qu'il a faites à cet égard, & vous verrez qu'il ne demande que pour deux ans ce que vous demandez pour toujours, & que cette demande n'eſt fondée que ſur un *peut être* (*b*).

Or, s'il eſt vrai que nos ſeuls bâtimens ont ſuffi pour enlever notre derniere récolte, comme je le prouverai bientôt, que ces enlevemens multipliés ont fait hauſſer ſuffiſamment le prix du grain dans nos Provinces maritimes, pourquoi inſiſter ſur une concurrence au moment même où nos nouvelles conſtructions la rendront encore plus inutile?

Voilà un fait qui ſeul trancheroit véritablement la queſtion; mais je ne veux pas encore abandonner vos *démonſtrations mathématiques*.

Après être convenu que le fret de l'exportation *eſt une branche de commerce de la plus grande étendue*, vous ſoutenez, Monſieur, *qu'elle ne doit point intéreſſer la Nation, parce que le prix du fret ne tend qu'à diminuer celui de la production, & que les frais de ce fret ſont des dépenſes ſtériles qu'on*

(a) *L'Edit même fait tacitement cette exhortation, en permettant le commerce de grains aux Nobles, ſans que pour ce commerce ils puiſſent être aſſujettis à aucunes impoſitions.*

(b) *Voyez la Gazette de Commerce du Mardi 25 Sept. 1764, p. 619.*

ne peut trop restreindre. Quoi ! Monsieur ! cent mille Citoyens peuvent vivre par les frais de voitures ! ces frais, selon vous-même, sont l'aliment & la sève *d'une très-grande branche de commerce.* Quoi ! *ils produisent une circulation utile & excitent la consommation* : quoi ! ce sont les François mêmes qui les payent en plus grande partie, (c) & vous ne voulez pas que vos compatriotes en profitent seuls ! vous regardez comme des *dépenses stériles*, une source abondante de richesses ! mais vous qui distinguez avec tant d'art deux sortes de commerces, ignorez-vous qu'il y a deux sortes de richesses ; les réelles qui sont celles que produit la terre, & qui sont dépendantes des saisons ; les industrieuses & les mobiliaires qui dépendent de notre génie & de notre argent. Or, sans entreprendre de donner la préférence à celles-ci, j'ose dire qu'elles sont aussi précieuses à tout Etat politique ; & je le prouve par la situation des Anglois & des Hollandois. En effet, ils ont, & ceux-ci sur-tout, très-peu de richesses réelles ; & cependant avec le secours de leur argent & de leur industrie, ils sont beaucoup plus riches que nous. Mais pourquoi, Monsieur, ont-ils plus d'argent que nous ? Parce qu'ils ont plus de Vaisseaux, plus de Marins & plus de branches de commerce que nous.

Or, c'est cette richesse d'industrie, cette richesse indépendante de la qualité & de l'étendue de leur sol, qui a si fort augmenté chez eux la population, & qui les a mis en état de faire les plus belles Colonies. Voilà donc une nouvelle preuve de l'avantage de la population, que vous regardez vous-même comme un grand bien, & que vous détruiriez cependant, si vous étiez maître de rétablir des concurrens dans notre navigation de cabotage. (d)

(c) *Bordeaux, Bayonne, Marseille & quelques autres Ports de France, sont les Villes qui consomment une grande partie de nos grains : c'est une raison de plus pour exclure les étrangers de leur exportation.*

(d) *L'Edit sur lequel nous raisonnons, permet de composer un équipage d'un tiers d'Etrangers, & en cela nous sommes moins prudens que les Anglois, qui ne souffrent aucun Etranger sur leurs Navires de cabotage : exclusion qui a sans doute pour motif, & de laisser de l'occupation aux Nationaux, & d'ôter aux autres tout moyen de connoître l'entrée de leurs Ports.*

Vous alléguez pour motif de cette concurrence, que sans elle, les Etrangers pouvant vendre moins à Lisbonne ou à Marseille, les François ne trouveroient plus de débouchés, parce que l'augmentation des frais de voitures les mettroit dans le cas de vendre sans profit, ou même à perte, *ce qui empêcheroit les entreprises & les achats de nos denrées.* Enfin, pour mieux prouver cette augmentation de frais, vous calculez ceux qui sont occasionnés par l'éloignement de la mer, & les joignant ensuite aux droits qui sont *parsemés sur toute la route*, vous en faites un capital qui égale, pour ainsi dire, la valeur de la marchandise. Je n'ai rien à vous objecter contre la suppression que vous demandez avec raison de ces droits. Au contraire, je conviens qu'ils sont très-nuisibles à l'exportation des grains, sur-tout pour les Provinces éloignées de la mer. M. de la Chalotais a aussi rendu sensible en peu de mots, le tort que font à l'exportation les droits d'entrée & de sortie, & ce que vous dites vous-même à cet égard est très-judicieux. Mais quant aux frais de transport sur les rivieres, c'est une charge inévitable pour les Provinces éloignées, sans qu'il y ait d'autres moyens de la diminuer, que ceux d'établir à Orléans, comme à Blois, une manufacture de farine qui ôte du bled toutes les parties grossieres, & d'inventer des machines sur les rivieres qui rendent l'œuvre de main plus prompte & plus facile.

Revenant au fret maritime, vous en faites l'objet de votre 3^e. raisonnement, pour en conclure dans le 4^e. que nous devons appeller les voitures étrangeres, & les admettre dans la concurrence de l'exportation, parce que, plus il y a de Voituriers, moins ils sont chers.

Je conviens avec vous de ce dernier principe. Mais multipliez les Voituriers nationaux, comme vous y invite le Gouvernement, devenez-le vous-même, & vous serez maître de confondre le prix du fret avec celui de la marchandise même : alors pouvant sans obstacle multiplier vos

envois & prévenir tous retardemens, vous ſerez à meme de vous procurer l'intérêt de tous vos déboursés, ou en tout cas, de balancer les opérations des Voituriers étrangers, & de régler le prix de votre fret ſur le leur. Vous dites que les Hollandois le donnent à un quart moins cher que nous : j'ai déjà peine à le croire, ſachant que dans la derniere guerre, ils le faiſoient payer au contraire un quart ou un cinquiéme plus que nous. Mais ce que vous avancez au hazard ſeroit-il vrai, qui ne ſait que les Hollandois ſont plus longs & plus négligens que nous dans leurs voyages ? La moindre tempête les oblige de ſe renfermer ſous le pont, & abandonnant au hazard leur Vaiſſeau & ſa cargaiſon, ils viennent tous les ans ſe briſer ſur nos côtes. Mais les François agiſſent autrement ; ſurpris par une tempête, ils ne quittent la manœuvre que lorſqu'ils ont gagné quelque Port où ils peuvent entrer ſans Pilote côtier. Il en eſt ainſi des Eſpagnols nos amis & nos alliés, qui viennent d'obtenir la concurrence que vous demandez pour tous les Etrangers indiſtinctement ; mais cette préférence me paroît non-ſeulement fondée ſur l'alliance étroite qui nous unit avec eux, mais même, ſur ce que leur vendant une grande partie de nos bleds, il eſt juſte qu'ils puiſſent venir les prendre.

Il n'en eſt pas ainſi des Hollandois que vous repréſentez comme de *grands acheteurs* ; car ils n'ont acheté & n'acheteront jamais nos grains, que lorſque nous ſerons obligés de les vendre à vil prix : j'en atteſte ces magaſins immenſes qu'ils font dans les années d'abondances, & qu'ils rempliſſent des grains du Nord. D'où je conclus que n'y ayant rien à gagner avec eux, parce qu'ils veulent tout vendre & ne rien acheter, nous ne devons point les appeller pour nos exportations.

Il ne faut donc, Monſieur, ſe procurer l'effet de la concurrence dans le bénéfice de la voiture, que par les François mêmes, ou par des amis auſſi utiles & auſſi fidèles que les Eſpagnols. Que chaque Province agricole faſſe conſtruire autant de bâtimens qu'il lui en faudra pour ſes envois : que les Intendans de ces Provinces réglent, ſi l'on veut, les frais des voitures, toutes ces précautions & quelqu'autres qu'il eſt facile de prendre, ſeront ſuffiſantes *pour modérer les frais, faciliter le tranſport, & accélérer l'expédition*. C'eſt aux Négocians de ces Provinces à s'aſſocier, & à délibérer entr'eux ſur les moyens qu'il y a à prendre pour réparer autant qu'il ſera poſſible, le tort que fait à leurs entrepriſes l'éloignement de la mer. Mais ils ne réuſſiront jamais à procurer un grand débouché à leurs Provinces, s'ils ne ſe mettent pas en état (par une ſociété générale & ſans excluſion) à faire la double avance des frais de conſtruction de Navires, & du prix des denrées qu'ils voudront porter à l'Etranger : alors, Monſieur, ils pourront faire leurs envois à Cadix ou à Liſbonne, & ſi les Etrangers fixent leur fret pour ces Ports à 30 # ſeulement, ils ſeront maîtres, & de ſe réduire à cet égard, & de ſe procurer auſſi la concurrence dans le prix de la denrée même. C'eſt en agiſſant ainſi, c'eſt en prodiguant pour cela leurs ſoins & leur argent, qu'on ceſſera de les regarder comme de *ſimples agens mercenaires*, & qu'on les appellera au contraire les agens tutelaires de la Nation.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LISBONNE, *le 6 Fevrier 1765.*

Note des effets & denrées apportées à Liſbonne ſur des Navires Etrangers, depuis le 17 juſqu'au 23 Février.

Il eſt entré dans cet eſpace de temps au Port de Liſbonne, 23 Navires étrangers, ſavoir, 12 Navires Anglois, y compris 1 Paquebot venu de Falmouth ; — 1 de l'Iſle de Madere avec du vin qu'il porte à la nouvelle Angleterre ; — 1 de Portſmouth avec du bled ; — 1 de Barwick avec du bled ; — 1 d'Almerie avec du jonc ; 4 de Corck, dont l'un avec du charbon de terre & des viandes ſalées ; — l'autre avec du beurre & du poiſſon ſec ; — le 3e. avec du beurre, & le 4e. avec du charbon de terre & du beurre ; — 1 de la Caroline avec du riz ; — 1 de la nouvelle écoſſe avec de la merluche, & enfin 1 de Bantry avec du beurre.

Il n'eſt venu qu'un Navire Danois avec du bled chargé à Gergenti.

Il eſt entré 3 Vaiſſeaux François, 1 de Nantes avec du ſeigle ; — 1 de St. Valery

ry avec du bled, & 1 de Dunkerque avec du bled & de l'orge.

Il eſt pareillement entré 3 Navires Hollandois, 1 de l'Iſle Tercere, & en dernier lieu de celle de St. Michel, avec du bled; 2 de Sicile, l'un avec de l'orge, l'autre avec du bled.

Il eſt arrivé un Vaiſſeau Raguſin avec un chargement de bled.

Il eſt entré 3 Vaiſſeaux Suédois, ſavoir; 2 de Gergenti avec du bled, & 1 de Liverpool avec du charbon de terre.

Le 23 de ce mois il y avoit dans le Tage 115 Vaiſſeaux étrangers, non compris ceux ci-deſſus, ſavoir; 52 Anglois, 15 Danois, 1 Eſpagnol, 20 François, 23 Hollandois, 2 Raguſins & 2 Suédois.

Le 13 Février dernier il eſt arrivé au Port de Liſbonne un Navire Portugais venant de Paraiba, l'une des Capitaineries du Breſil, chargé de ſucre pour le compte de la Compagnie de Fernambuc.

La conſommation du ſucre eſt conſidérable à Lisbonne & dans tout le Portugal; on compte qu'on en uſe dans la ſeule Capitale ſix mille caiſſes en confitures & en ſucreries.

Cours des changes à Liſbonne le 26 Fév.

Amſterdam, à uſance de 2 mois 1 cruſade de 400 *reis*, pour 48 d. 1 quart de gros banco; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 d. 3 quarts *ſterl.*; — Gênes à uſance de 3 mois, 724 *reis* pour 115 ſols fuor banco; — Madrid, à 15 jours de vue, 2380 *reis* pour une piſtole; — Paris à 60 jours de date, 460 *reis* pour 1 écu de 3 ℔.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du 5 au 7 Mars 1765.*

On apprend à Londres par des lettres de Varſovie, que depuis cent ans on n'a pas battu de monnoie en Pologne, qu'à ce défaut les Polonois tiroient de Koniſberg des *tymffs phoxacs*, &c. ce qui procuroit de grands avantages au Roi de Pruſſe, mais que le Roi de Pologne, par un vrai zele pour ſon Pays, a réſolu, avec l'approbation de la République, d'établir un Hôtel des Monnoies à Varſovie, pour y faire battre les eſpèces qui ont le plus de cours dans le Royaume.

Un Navire commandé par le Capitaine *Hellen*, parti de Terre-Neuve pour ſe rendre en Portugal, eſt entré dans Rivades dans le plus fâcheux état; il avoit perdu tous ſes mâts, jetté à la mer une grande partie de ſa cargaiſon, & le reſte eſt avarié.

La *Lédie*, Capitaine *Kallender*, partie de Liſbonne pour Philadelphie, que l'on avoit dit perdue par les glaces dans la riviere de Lawar, s'en eſt dégagée & a gagné ledit Port avec une grande partie de ſa cargaiſon.

Des lettres de Nieuport du 24 Février dernier, marquent que des pêcheurs de ce Port ont trouvé à la mer 131 barriques de vin, flottant près de la riviere Macs; on ſoupçonne qu'elles provenoient d'une Galiote Hollandoiſe fretée à Bordeaux pour Amſterdam, qui s'eſt briſée à la côte; ce qui donne lieu de le préſumer, c'eſt qu'on a trouvé des débris du bâtiment avec un cadavre.

Hier 6 Mars au ſoir, il eſt entré dans la crique de Stangate, le Navire le *Vautour*, Capitaine *Jump*, venant de Veniſe, ayant relâché à Zant avant de ſe rendre à Londres. Le 10 du mois dernier étant par les 40 d. de latitude & 14 d. 46 m. de longitude, il s'eſt abouché avec le Capitaine du Navire le Trident, bâtiment François parti de Marſeille pour Granville. Le Trident avoit une voie d'eau & étoit dans un état fâcheux, il y avoit à ſon bord un Capitaine Anglois nommé Guillaume Burden avec ſon équipage, provenant du Navire l'*Amitié fraternelle*, bâtiment freté à la Grenade pour Londres; le Trident avoit pris à ſon bord 2 jours auparavant, l'équipage du Navire Anglois, dont le bâtiment étoit ſi ouvert de tous les côtés, après avoir perdu ſes mâts, qu'on avoit été obligé de l'abandonner. Le Capitaine du Vautour a offert à l'Anglois de le mener chez lui, mais la Capitaine François n'a pas voulu le permettre, parce que le Vautour étoit en mauvais état, & s'étant quittés, le Trident a tâché de ſe rendre à Liſbonne.

On a placé Mardi 5 de ce mois à Woolwich, à bord d'un vieux Vaiſſeau de guerre, nommé la *Princeſſe Marie*, la pompe inventée depuis peu pour tirer l'eau des Vaiſſeaux, machine qui a eu en dernier lieu l'approbation de la Société royale des Sciences. On dit qu'au moyen d'une vantouſe qu'on y a ajoutée, elle jettoit 5 tonneaux d'eau par minute.

On écrit de Quebec qu'auſſitôt que la rupture des glaces rendra la Navigation du fleuve St. Laurent libre, on y lancera 4 Frégates de 18 canons chacune, qu'on a eu commiſſion d'y conſtruire pour le compte de la Régence de Toſcane.

Des lettres particulieres de Portugal, portent que pendant quelque tems il a été queſtion d'augmenter les droits qu'on perçoit ſur les vins de Madere; mais il n'eſt pas ſûr que cette impoſition ait lieu pour les vins que les Anglois tirent de cette Iſle.

On a apporté à Londres ces jours-ci de Glaſcow, quelques échantillons de beaux damas provenant d'une fabrique qui y eſt nouvellement établie : de bons connoiſſeurs ont jugé qu'ils ne cédoient en rien aux meilleures & aux plus belles étoffes de ce genre venant de l'Etranger.

Pluſieurs des Ouvriers en chapeaux, tant de caſtor que de laine, qui avoient paſſé l'Eté dernier en Portugal, dans l'eſpérance d'y trouver de l'occupation, ſont revenus cette ſemaine de Liſbonne. Les manufactures de caſtor en Portugal, ne ſont pour ainſi dire que dans leur enfance, & par là elles n'ont pu employer que la moitié des Ouvriers qui y ont été.

On apprend que les Habitans de la Bermude doivent inceſſamment préſenter une Requête au Parlement tendant à favoriſer en Angleterre le commerce des chapeaux pour femmes, faits avec des feuilles de palmier; c'eſt la ſeule manufacture qu'il y ait dans cette Iſle, & il y a quelques années que les Dames d'Angleterre en faiſoient grand cas.

Des lettres d'Hambourg du 26 Février, diſent que la gelée exceſſive qu'il faiſoit a interrompu la navigation de l'Elbe, & avoit retardé le départ des Navires deſtinés pour le détroit de Davis.

Suite *des meſures en uſage dans le Commerce.*

Livourne.

La palme, la braſſe & la canne ſont les meſures de longueur uſitées à Livourne. Cent braſſes rendent 50 aunes à Paris, & 100 cannes 200 aunes. Il y a 2 palmes ou pans dans la braſſe, & huit dans la canne.

On y vend le bled au ſac, & il en faut 40 ſacs pour 19 ſeptiers de Paris, qui font un laſt d'Amſterdam; ce qui fait revenir 100 ſeptiers de Paris à 210 ſacs & demi de Livourne. Le ſac répond à 5 alqueires de Portugal.

Le vin s'y débite comme à Florence, dont on a déjà donné l'article.

A l'égard de l'huile, la vente s'en fait à tant de livres monnoie longue, (a) le barril de 85 ℔ poids de romaine, dont les 100 ℔ ne font que 71 ℔ 3 huitiémes de Paris. Sur ce pied là le barril revient environ à 60 ℔ & demie de Paris, & à 64 ℔ de Portugal, dont la ℔ eſt d'un ſeiziéme plus foible que celle de Paris.

De la Rochelle *le 16 Mars 1765.*

Le Navire le St. *Eſprit*, Capitaine *Ramigeau*, eſt arrivé ici de St. Marc avec 8 barriques, 6 quarts d'indigo; — 30 barriques de ſucre brut; — 1 barrique, 9 quarts de caffé; — 30 boucauds, 66 barriques de ſirop mélaſſe.

On tient ici les ſucres blancs de 2^e. ſorte à 60 ℔ le *cent*; — ceux de 3^e. ſorte à 55 ℔. Les autres qualités à proportion; les ſucres bruts à 30 & 36 ℔, ſuivant la qualité; — ſirop mélaſſe, 14 à 14 ℔ 10 ß le *cent*.

Le caffé de St. Domingue, 11 à 14 ß la ℔; — l'indigo cuivré, 5 ℔ 12 à 5 ℔ 15 ß la *livre*.

L'eau-de-vie de cette Ville, 77 ℔; — celles de Seudres & d'Oléron, 75 ℔; — l'eau-de-vie de Cognac, 73 à 74 ℔; — celle de St. Martin, 78 à 80 ℔ les 27 *veltes*.

Les ſels de St. Martin, 680 à 690 ℔ le *cent*; — ceux de chaudiere de Seudres, 540 ℔; — ſels blancs de Seudres, 600 ℔ le *cent*. (b)

Le froment, 168 à 170 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ *poids de marc*; — l'orge, 110 à 112 ℔ le *tonneau*, piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. la *piéce*.

Du Havre *le 20 Mars 1765.*

Prix du fret au Havre.

Pour Hambourg, le ſucre, 11 à 12 *marcks lubs* du tonneau de 2000 ℔ *poids*

(a) *La monnoie longue eſt une monnoie imaginaire. La livre monnoie longue eſt compoſée de 20 ß, & le ſol de 12 d., comme la livre bonne monnoie.*

(b) *V. la Gazette* N°. 21.

de marc ; — caffé, 12 à 14 *marcks lubs* du pareil tonneau ; — indigo, 1 & demi *marcks lubs* du *cent* peſant, en outre 5 ß par marck pour avaries & chapeau.

Pour AMSTERDAM & ROTERDAM, le ſucre, 6 *ſlorins* du tonneau de 2000 ℔ ; caffé, 9 *ſlorins* du pareil tonneau ; — indigo, 20 ß du *cent*. En outre 10 pour *cent* d'avaries & chapeau, le tout argent courant.

ARRIVÉE *de Navires.*

Nous avons annoncé dans notre derniere feuille que le Navire le *Vicomte de Buzanci*, venant du Cap, & celui le *Comte de la Tour d'Auvergne*, venant d'Alicante, étoient ſur la rade du Havre ; voici leurs chargemens ; la cargaiſon du Buzanci conſiſtoit en 48 barriques, 1 quart de ſucre terré ; 61 barriques de ſucre brut ; — 6 futailles 1 quart d'indigo ; — 21 barriques, 152 quarts de caffé & en 4 balles de coton.

La cargaiſon du ſecond étoit de 270 balles de ſoude ; — de 4 balles d'amandes & de 5 barrils de vin pour le Havre ; de 546 balles de ſoude ; — de 2 balles de raiſins ; — d'une caiſſe de ſavon & d'un barril de vin pour Cherbourg.

Il eſt entré dans ce Port le 18 & le 19 Mars, le Navire la *Concorde*, Capitaine *Oepkes*, venant d'Alicante, chargé de 443 balles de ſoude ; — de 12 balles & ballots d'amandes ; — de 4 demi-pipes & 3 barrils de vin ; d'une caiſſe de tabatieres de bois.

Le Navire la *Thémis*, Capitaine *Guibert Laſalle*, venant de Marſeille, chargé de 7 caiſſes, 4 barrils de drogueries ; — de 97 piéces, 19 demi-piéces, 10 barrils & quarts d'huile ; — de 60 caiſſes & 712 demi-caiſſes de ſavon ; — de 6 ſacs de galles ; — de 4 tierçons, 1 barrique 5 caiſſes & 4 dames-jeannes de vin ; — de 97 caiſſes de fruits verds ; — de 6 barrils, 8 caiſſons de fruits ſecs ; — d'un ballot de laine ; — de 31 balles, 12 ballots de coton ; de 34 balles & ſacs de ſumac ; de 10 caiſſes de pierres à faulx ; — de 115 caiſſes, 6 barriques de ſouffre ; — de 2 caiſſes de ſuc de réglisſe ; — de 8 balles d'alun ; — d'une barrique & de 2 balles d'amandes.

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 Mars, le Senau le *Jean & Pierre*, Capitaine *Aubin*, allant à Roterdam, chargé de ſucre & de caffé

Le Paquebot Anglois la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, allant à Londres, chargé d'indigo.

Nota. C'eſt par erreur qu'on a annoncé le départ du Senau l'*Induſtrie*, Capitaine *Pelletier*, allant à St. Malo. Ce Navire eſt encore dans le Port du Havre, retenu par les vents contraires.

DE St. VALERY *ſur Somme, le 16 Mars 1765.*

Il eſt entré dans ce Port dans les 15 premiers jours de ce mois, le Navire la *Picarde*, Capitaine J. *Lambert*, venant de Marſeille, chargé de ſavon, de coton & d'huile ; — l'*Eſpérance*, Capitaine M. *Noblet*, venant de Caen & du Havre chargée de cidre, de papier & de vin ; — le St. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jacques Hurtel*, & le *Roi David*, Capitaine *Charles le Vaſſeur*, venant de la Rochelle, chargés d'eau-de-vie & de ſucre.

Le Navire le ROI DAVID, eſt en charge pour Porto en Portugal, & partira au premier Avril prochain.

DE PARIS *le 26 Mars 1765.*

Arrêt du 27 Février 1765, qui fixe les droits d'entrée dans le Royaume ſur toutes les eſtampes & images, enſemble ſur tous papiers gravés, deſſinés ou gravés peints en façon de damas, d'indienne, & ſur ceux qui paſſent à l'Etranger.

Arrêt du même jour qui ordonne que les livres de toute eſpèce, manuſcrits, imprimés ou gravés, reliés ou non reliés, papiers de muſique & autres y dénommés, continueront à jouir de l'exemption de tous droits aux entrées de Paris, & que les droits ſur les images, papiers peints en façon de damas, d'indiennes, & généralement toutes les dominoteries imprimées ou non imprimées, payeront les droits des Officiers viſiteurs, marqueurs de papiers à raiſon de 25 ß du *cent peſant* auxdites entrées de Paris.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 23 Mars.

L'or fin, 101 ℔ ; — l'or au titre 85 ℔ l'*once* ; — l'or de Portugal, 720 ℔ ; — l'or du Perou, 709 ℔ ; — l'or du Mexique, 704 ℔ le *marc*.

L'argent fin, 53 ℔ 10 ß ; — l'argent au titre de 11 d. 10 *grains*, 52 ℔ 5 ß ; — les piaſtres, 49 ℔ le *marc*.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1763.	*Du Vendredi 22.*	*Du Samedi 23.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. 1197 1/2 / 2e. ap.	1197 1/2
Emprunts de la Compagnie.	438	438
Promeſſes de la Compagnie.	10 1/2	10 1/2
Actions des Fermes.	1002 1/2	1002 1/2
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.	8e. 9e. t. 11 1/4	9e t. 11 1/2 10e t 1/2 pte. 11e t. 1 1/2
Duplicata de la troiſiéme.	75	75
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	9 1/2	
Annuités.	439	
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	9 1/2 5m. 10 1/2	9 1/2
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		1/2 p o/o pte.
Époques.	12e. 16 1/2	8e. 17
Canada		
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p o/o		
A 3 p o/o ſur les Cuirs.		51 1/2 Rcé.
A 3 p o/o ſur les Poſtes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p o/o.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8
Londres.	31 1/16	31 1/16
Hambourg.	178 1/2	178 1/2
Madrid.	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15 1	15 1
Livourne.	96	96
Lyon, *Rois.*	1/4 Bce.	1/4 Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 6 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 15 Juin.

AGRICULTURE.

DE MARIENBOURG, *le premier Juin* 1765.

LE terroir des environs de cette Ville eſt en général aſſez ingrat ; le ſol en eſt très-irrégulier ; il y a cependant des cantons où il eſt d'une aſſez bonne qualité. On y cultive de l'épeautre * dont le produit eſt beaucoup moins conſidérable, que celui du froment ordinaire : on y ſeme auſſi du ſeigle & de l'avoine. Les gens du Pays ſont remplis de préjugés, peu curieux de faire de nouvelles épreuves, & naturellement indolents. Il y a cependant des particuliers qui ont enſemencé cette année une certaine étendue de terre en froment qui promet une heureuſe récolte. Ils ſont les premiers qui ont introduit ici la méthode de faire parquer les moutons & les bœufs dans les champs pour en améliorer le ſol. Ils ont fait auſſi une plantation de pommes de terre de différentes eſpèces, dont les hommes ſe peuvent nourrir dans le beſoin.

Il y a dans les environs de cette Ville beaucoup de prairies qui produiſent de bon foin, qui, quoique très-court, eſt cependant bien nourriſſant pour le bétail à qui on en donne. Ces prairies ſont la principale richeſſe du Pays, lorſqu'il s'y trouve de la cavalerie pour en conſommer le foin.

* *Epeautre, eſpèce de froment dont les grains ſont menus & d'une couleur rougeâtre.*

DE PARIS, *le* 12 *Juin* 1765.

Le ſieur Moreau, Correſpondant de la Société royale d'agriculture, & Inſpecteur des pépinieres du Roi, établies à la Rochette, près Melun, a préſenté à cette Société un mémoire, dans lequel il expoſe qu'il deſireroit former une école d'agriculture compoſée de 24 enfants, qu'il éleveroit dans la connoiſſance des objets de culture, qui lui paroîtront les plus intéreſſants.

Il offre de nourrir, de vêtir & d'entretenir ces enfants, & de leur faire apprendre à lire, à écrire & leur religion. Il prie la Société de concourir avec lui à faire réuſſir ſon projet, & à l'aider à obtenir les enfants, dont il eſpere faire des ſujets utiles à l'Etat.

La Société, ayant nommé deux Commiſſaires pour examiner ſon projet & ſon mémoire, a arrêté, ſur leur rapport, que deux de ſes membres ſeroient chargés de voir MM. les Adminiſtrateurs des enfants trouvés, qu'ils leur communiqueroient le projet du ſieur Moreau, & qu'ils les engageroient à lui accorder les 24 enfants qu'il demandoit.

Les Adminiſtrateurs, animés du même zele pour le bien public, que la Société d'agriculture, ſont entrés dans les vues du ſieur Moreau. Ils ont commencé par faire connoître une Délibération de l'Hôpital général du 7 Janvier 1761, qui n'eſt peut-être pas aſſez connue dans le Royaume. L'Hôpital général, par cette Délibération, accorde 40 ℔ par an aux Laboureurs, par chaque enfant trouvé dont ils ſe charge-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ront, pour les élever, & les former aux travaux de l'agriculture.

Les Adminiſtrateurs ont arrêté que l'effet de cette Délibération auroit lieu en faveur du ſieur Moreau, & ils lui ont accordé toutes ſortes de facilités pour le choix des enfants les plus ſains & les plus robuſtes. Il en a été pris de différents âges, afin qu'ils puiſſent ſortir ſucceſſivement de ſon école.

Ce choix a été fait en préſence des Commiſſaires de la Société d'Agriculture, qui a arrêté qu'elle ſuivroit le progrès de ces jeunes Eleves, en les faiſant viſiter deux fois par an, & qu'elle prendroit des meſures pour les encourager à devenir de bons & utiles ſujets.

Le ſieur Moreau, pour exciter l'émulation parmi ces enfants, s'eſt engagé à leur donner, dès l'âge de 18 ans, des récompenſes en argent, mois par mois, juſqu'à la concurrence de 3 ℔, ce qui ne peut que fortifier en eux le goût du travail.

Il ſeroit bien à ſouhaiter que ſon exemple fût imité par beaucoup de Cultivateurs. Ces infortunés enfants leur devroient le bonheur de contracter l'habitude du travail, & au moyen des ſecours que l'Hôpital général accorde, bien loin d'être onéreux à ceux qui s'en chargeroient, ils leur ſeroient au contraire utiles.

COMMERCE.

DES CAYES St. LOUIS, *le 25 Février 1765.*

Prix courant des denrées de la Colonie.

Sucre blanc, 1re. ſorte, 60 à 65 ℔ le ℅; 2e. 52 à 55; brut, 30 à 32; indigo bleu, 3 ℔; il eſt rare; dº. violet, 7 à 7 ℔ 10 ß; dº. cuivré, 7 ℔ à 6 ℔ 10 ß la ℔; coton, 160 à 170 ℔ la ℔; café, 14 à 15 ß; caret, 80 ℔; ce dernier article eſt rare.

DU CAP FRANÇOIS, *le 20 Mars 1765.*

Prix courant des denrées de la Colonie.

Sucre, 1re. ſorte, 70 à 72 ℔ le ℅; 2e. 63, à 66; 3e. 42 à 52; coton, 181 à 190 ℔; café, 15 à 16 ß; indigo cuivré, 7 ℔ 5 à 7 ℔ 10 ß la ℔.

Il n'y en a point de bleu ni de mélangé; Piaſtres gourdes, 35 p℅; elles ſont rares.

DE LONDRES, *le 4 Juin 1765.*

Précis de quelques actes de la derniere ſeſſion du Parlement, relativement au Commerce.

Suppreſſion des gratifications & remiſes qui ſe payoient ſur l'exportation des ſucres fins en poudre. Rétabliſſement d'une gratification de 14 ſchellins 6 dº ſur l'exportation de chaque quintal de ſucre fin en pain, qui aura été paſſé trois fois au moins, & qui aura été convenablement ſéché; & auſſi de 6 ſchellins 4 dº ſur l'exportation de chaque quintal de caſſonade raffinée & en poudre, qui aura été paſſée deux fois & bien ſéchée.

Une gratification ſur différentes eſpèces de planches apportées de l'Amérique ſeptentrionale en Angleterre pendant 9 ans, ſavoir: pendant les 3 premieres années, 20 ſchellins pour chaque centaine de bonnes planches bien marchandes (à 120 au cent) qui n'ayent pas moins de 10 pieds de long, 10 pouces de large & un pouce 1 quart d'épaiſſeur, & ainſi en proportion pour des planches plus longues ou plus épaiſſes qui n'excéderont pas 4 pouces; & 12 ſchellins pour chaque quarantaine de pieds cubes de bois quarré de charpente de la largeur de 10 pouces au moins. Pendant les 3 années ſuivantes on donnera pour chaque cent de planches 15 ſchellins de gratification; pour 40 pieds cubes de bois de charpente, 8 ſchellins; & pendant les 3 dernieres années pour chaque centaine de ces mêmes planches, 10 ſchellins, & pour la même quantité de bois de charpente, 5 ſchellins.

La Caroline ſeptentrionale aura la liberté d'exporter le riz directement dans toutes les autres parties méridionales de l'Amérique à l'inſtar de la Caroline méridionale & de la Géorgie, à la charge de payer le même droit que ces deux Provinces.

Suppreſſion du droit additionnel intérieur d'un ſchellin ſur chaque livre de café, & établiſſement d'un nouveau droit intérieur de 6 ſchellins par livre peſant ſur tout le café importé dans le Royaume, d'un autre cru que de celui des Colonies Angloiſes de l'Amérique.

Les toiles & le linge damaſſé qui n'ont

DÉCLARATION *du Roi du* 11 *Juillet.*

Qui regle la Préſidence des Lieutenans Généraux, *&c.* par rapport à la ſuppreſſion des Préſidens des Préſidiaux.

ERRATA *de la précédente Gazette.*

Page 369, *dans le tableau du prix des grains au prix commun, premiere colonne,* 17 ℔ 10 ß, *liſez* 18 ℔ 18 ß 3 ₰.

2^e. *col. mettez* 16 ℔ 18 ß 10 ß.

3^e. *col. mettez* 14 ℔ 14 ß 4 ₰.

4^e. *col.* 19 ℔ 17 ß 4 ₰, *liſez*, 21 ℔ 10 ß 3 ₰.

Page 375, *col. premiere à la* 3^e. *lig. en remontant, doit être pour environ*, ſupprimez pour.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Hargenvilliers,	1^e.	L.	15
Iſaly,	3^e.	J.	15
Maupaſſant,	4^e.	L.	15
Deſchamps,	5^e.	J.	15
Sauvage,	6^e.	M.	15
Deſpeignes,	9^e.	J.	13
Le Bas de Courmont,	18^e.	M.	14
Radix,	33^e.	L.	13
Guidy,	34^e.	L. p. t. l. t.	15
Drouet,	35^e.	L. p. t. l. t.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Actions des Indes.	1340	1342 ½	
Emprunts de la Comp.	440	440	
Promeſſes à 5 p ○/○	14	14	
Promeſſes à 4 p ○/○		35 ½ 36	35 ½
Actions des Fermes.	990	990. 87 ½	990
Lots de la 3^e Loterie.	16 ½	16 ½	
		21 ½	
Amortiſſement.			
2 ß p ℔ du Dixiéme.	8	8 ½ 4^m	8
Annuités.	415	415	415
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½	81 ½ 81
Emprunt de 50 millions	14 ½ 14 ¾ 3^m	14 ½ 14 ¾ 2^m	14 ½
Colonies, 1759.	18 ½ 18	18	17
Canada.	30	31	31
Époques.		10^e 23	
Récépiſſé Nouette.	25	25	25
CONTRATS.			
3 p ○/○ ſur les Cuirs.		49	
Bretagne.			

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1765.

Nos autres denrées de l'Amérique ſont ſans demande.

L'eau-de-vie de cette Ville eſt à 88 & 90 ℔; dito de Ré, à 81 ℔; dito de Seudres & Oleron, à 82 & 83 ℔; le ſel de Ré, à 670 ℔; dito de chaudiere de Seudres, à 550 & 560; dito blanc, à 600 ℔.

Le temps froid & les pluies d'orages empêchent les marais ſalans de ſe préparer.

Le froment eſt à 168 & 170 ℔ le tonneau.

Suivant les lettres du Cap du 14 Mars dernier, les ſucres terrés y valoient 60 à 72 ℔; les bruts, 37 à 39 ℔ le $\frac{0}{0}$; le café 15 à 16 ß; l'indigo, 6 ℔ $\frac{3}{4}$ à 7 ℔ $\frac{1}{4}$ la ℔; le coton, 190 ℔ le cent; le fret y étoit à 4 & 6 ß la ℔, & les navires qui en cherchoient n'en pouvoient trouver.

DE St. MALO, *le 4 Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port depuis deux jours, 2 bâtimens de Gottembourg qui apportent 7,399 barres de fer; 107 feuilles d°.; 446 barils d'acier; 317 douzaines de planches de ſapin & 30 petites gaules d°. pour avirons.

Le ſloup l'*Eſpérance*, de Guerneſey, ſur lequel il y avoit 8 hommes, a coulé à fond à une lieue du Port. On n'a pu lui donner aucun ſecours à cauſe du mauvais temps qu'il faiſoit.

Les navires l'*Union*, la *Favorite* & la *Ste. Anne*, ſont ſortis, le premier pour Lisbonne avec 200 tonneaux de froment, le ſecond avec 90 d°. pour Londres, & le troiſiéme avec 73 d°. pour Falmouth.

DU HAVRE, *le 2 Juin 1765.*

Il eſt arrivé ici depuis le 28 du mois dernier juſqu'au premier de Juin, 5 Bâtimens; ſçavoir, le *Rothain*, Capitaine Brook, de Corck; le *Prince Glaſſ*, Capitaine le Mire, des Cayes Saint-Louis; le *Marville*, Capitaine le Meſle, du Cap; l'*Anne-Catherine*, Capitaine Leder Mock, de Frederilshald; & la *Sophie*, Capitaine Hanshoya, de Chriſtiana. Ils ont importé 206 barriques, 1 tierçon, 3 quarts de ſucre brut, dont 144 barriques avec acquit de Guinée; 164 barriques, 16 quarts, 1 tierçon de ſucre terré, dont 48 barriques, 8 quarts avec acquit de Guinée; 62 futailles, 68 barriques, un tierçon, 17 quarts, 10 ancres d'indigo; 127 balles & balots de coton; 117 futailles, 1 quart de café; 282 billes de bois de Gayac; 1 ancre de cacao; 369 barils de bœuf; 10 barils de cœurs dito; 3 demi barils, 3 frequins, 4 ancres de langues dito; 154 frequins, 46 ancres de lard; 130 caiſſes de chandelles; 1 grenier de planches & de demi planches; 3500 planches de ſapin; 144 barres de fer; 1 grenier de douelles; 1 grenier de petits mâts; 30 anſpects.

Le *Vigilant*, Capitaine Duputel, allant à la Martinique; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine Maxime Duval, pour Lisbonne, chargé de grains & de diverſes marchandiſes; la Flute du Roy la *Digue*, Capitaine Hericher, allant à Breſt; le Navire Hollandois les *Dames Jacoba*, *Cornelie-Elizabeth*, & *Alleta*, Capitaines Meyndert, Bondix, Randerneſſ, pour Rotterdam; le Navire Danois l'*Anne-Elizabeth*, Capitaine Brue, pour Bordeaux, ſont partis depuis le 30 du mois dernier juſqu'au premier de celui où nous ſommes.

DE St. VALERY, *le premier Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours du mois de Mai, quatre bâtimens venants de Roterdam, un eſt arrivé ſur ſon leſt, & les trois autres ont apporté du poivre, de la laine & de la colle. Il en eſt entré quatre autres, un de Caen avec de l'aigre & du papier; 1 de Marſeille avec du ſavon & de l'huile; un du Havre avec pareille cargaiſon que le précédent, & le quatriéme de Lisbonne avec de la laine.

Il en eſt parti 2 pour Londres, chargés de bled qui vaut ici 27 à 28 ß le boiſſeau, meſure de Paris. L'avoine eſt à 12 ß, & le ſeigle & l'orge ſont à 12 & 14 ß même meſure.

Le Port de cette Ville eſt menacé d'être comblé, ſi l'on n'y fait pas conſtruire promptement un baſſin avec une écluſe pour chaſſer les ſables que la mer y apporte.

DE S. QUENTIN *le 6 Juin 1765.*

Pluſieurs Ouvriers de cette Ville en toiles batiſtes, étoient paſſés il y a quelque temps en Angleterre pour y travailler dans une Fabrique qu'on y vouloit établir à l'imitation des nôtres. Quelques-uns ſont déjà revenus, & ils apprennent que les autres ne tarderont pas à les ſui-

vre. La Fabrique des toiles batiſtes qu'une puiſſante ſociété vouloit monter à Wincheſlea, entre Londres & Douvres, eſt abſolument tombée. Les Ouvriers revenus en attribuent la chute, 1°. Au haut prix de la main-d'œuvre en Angleterre. Selon eux, un Fabriquant qui gagne ici 24 ℔ pour une toile en 24 comptes, gagnoit en Angleterre pour le même objet 60 ℔; enſorte que nos toiles, entrées en contrebande, ſe trouvoient dans le Royaume de 25 à 30 pour cent à meilleur marché que celles fabriquées à Wincheſlea; 2°. à l'altération que nos fils éprouvoient dans le tranſport & à l'air trop humide du Pays qui attendriſſoit ces mêmes fils au point qu'une partie ne pouvoit plus ſervir à la fabrique des toiles.

De Paris, *le* 14 *Juin* 1765.

On nous a envoyé les obſervations ſuivantes ſur l'article de St. Quentin, inſéré dans cette Gazette, N°. 2. Nous croyons qu'elles méritent de trouver une place ici, & nous les donnons telles qu'elles nous ont été remiſes.

» La graine de lin & celle de chanvre » qu'on tranſporte de Courlande en Flan» dres & en Picardie, & qui y réuſſiſſent » ſi parfaitement, ne donnent en Cour» lande que des lins & des chanvres qui » s'élevent peu, & qui different beaucoup » en qualité de ceux qu'on recueille dans » les Provinces de France où l'on em» ploie les graines de la Courlande. Ces » graines ſont achetées par des Suiſſes qui » s'embarquant ſur le Rhin, vont faire » le commerce de leurs toiles à Mittau & » à Riga, en les chargeant ſur les vaiſ» ſeaux qu'ils trouvent en Hollande. » Pour prix de leurs toiles ils prennent » des graines de lin & de chanvre qu'ils » envoient débiter en France, & de l'ar» gent comptant qu'ils rapportent à leur » retour en Suiſſe qui ſe fait par terre.

La même perſonne qui nous a adreſſé l'article qu'on vient de lire, nous a auſſi envoyé les obſervations ſuivantes ſur la nouvelle Douane établie à Marienwerder, qui nous ont paru intéreſſantes.

» La nouvelle Douane établie à Ma» rienwerder ſur la Viſtule, rend le » Roi de Pruſſe maître de toutes les pro» ductions de la Pologne. On eſtime à 4 » millions de florins de Pruſſe, le pro» duit poſſible de cette nouvelle Douane, » & à 10 millions de perte la circulation » ôtée à Dantzick, & qui paſſeroit à Ko» nigsberg, ſi les choſes reſtoient ſur le » pied où elles ſont. Une batterie de ca» nons établie ſur les bords de la Viſtule, » en impoſe aux bâtimens qui cherche» roient à ſe ſouſtraire aux droits qu'on » exige de la part du Roi de Pruſſe. » Ceux ſur l'épicerie & ſur pluſieurs den» rées qui ſe payoient à Konigsberg, » viennent d'être diminués. On ne doit » pas être ſurpris des inquiétudes de la » Ville de Dantzick, qui voit ſon com» merce prêt à paſſer en d'autres mains.

» On aſſure que depuis le 25 Avril der» nier juſqu'au premier du mois ſuivant, » le produit de cette Douane a monté à » environ 60, 000 richſdalles; ce qui fait » croire qu'il montera annuellement à » un million.

M. Letroſne, Avocat du Roi au Bailliage d'Orléans, nous a adreſſé une réponſe à la perſonne qui a attaqué ſon ſyſtême ſur la queſtion importante de ſavoir, s'il eſt plus avantageux à la Nation d'admettre les vaiſſeaux étrangers en concurrence pour le tranſport des bleds, que de les en exclure. Cette réponſe nous a paru digne de ſon Auteur, & nous ne manquerons pas de la faire connoître dans un journal.

Nous avons reçu auſſi une lettre dans laquelle l'Auteur établit des principes généraux ſur le commerce. Nous les ſoumettrons à l'examen & au jugement de nos Lecteurs dans un journal.

Les découvertes qui peuvent introduire dans les Arts des pratiques nouvelles & utiles, ſont trop précieuſes, pour qu'elles ne trouvent pas une place dans cet écrit: nous mettons donc avec plaiſir ſous les yeux de nos lecteurs l'extrait des regiſtres de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, qui fera connoître celle que nous voulons annoncer ici.

» M. Hallé, Profeſſeur; M. Bache» lier, Adjoint à Profeſſeur; M. de la » Tour, Conſeiller; & M. Roſlin, Aca» démicien, ont fait rapport à l'Acadé» mie qu'ils ont fait uſage d'une nouvel» le façon de préparer des toiles ou taf» fetas, & des paſtels deſtinés à y peindre,

» dont le réſultat eſt que ce paſtel s'atta-
» che & prend toute la circonſtance d'un
» tableau à l'huile ; qu'ils en ont trouvé
» l'uſage facile & avantageux, & que les
» diverſes épreuves auxquelles ils ont
» ſoumis les tableaux qu'ils ont faits par
» ce procédé, n'y ont cauſé aucune al-
» tération.

» En conſéquence, ſur la demande
» faite par la dame veuve du ſieur Pel-
» lechet, qui avoit inventé cette nou-
» velle préparation, l'Académie dé-
» clare que cette découverte lui paroît
» très-utile à l'exercice des Arts, & du
» nombre de celles qui méritent d'être
» encouragées.

S'il nous étoit permis de joindre notre propre témoignage au ſuffrage de l'Académie Royale de Peinture, nous dirions que nous avons vu une Dame peindre avec ſuccès ſur ces nouvelles toiles & avec ces nouveaux paſtels. Nous pourrions ajouter que ce furent peut-être une tête d'enfant & le portrait d'un particulier que cette Dame fit pour rendre ſervice à l'Auteur de cette invention, qui ont déterminé pluſieurs Académiciens à en eſſayer. Mais tout ce que nous dirions à cet égard n'ajouteroit rien au mérite de cette découverte, après le ſuffrage de la Compagnie, ſeule capable d'en connoître toute l'utilité.

Ces nouvelles toiles & ces nouveaux paſtels ſe font chez la demoiſelle Sellier, de l'Académie de Saint-Luc, rue Guenegaud, près le Pont Neuf.

FINANCES.

DE LONDRES, *le 28 Mai 1765.*

TABLEAU DES FONDS PUBLICS D'ANGLETERRE.

Au 24 de ce même mois.

	Capitaux.	Intérêts.	Prix actuel d'une Action dans chacun de ces capitaux.	Produit annuel d'une Action au prix actuel.	Temps du paiement des Dividendes.
Banque. (Actions de la) . . .	10,780,000.	5 p$^{o}_{o}$.	128.	3 l. 18 ſ. 4 d.	Le 25 Mars & le 29 Sept.
Dito, Annuités conſolidées.	20,240,000.	4	100 $\frac{1}{2}$.	4.	24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1763.	3,500,000.	4	97.	4. 4.	25 Mars & 29 Sept.
Dito, Ann. de la Marine.	3,500,000.	4	97 $\frac{1}{8}$.	4. 4.	Dito.
Dito, Annuités de 1756 . .	1,500,000.	3 $\frac{1}{2}$			24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1758. .	4,500,000.	3 $\frac{1}{2}$			Dito.
Dito, Ann. conſolidées. . .	33,627,821.	3	87 $\frac{1}{2}$	3. 10.	Dito.
Dito, Annuités réduites. .	17,701,323.	3	85 $\frac{7}{8}$	3. 10. 4	25 Mars & 29 Sept.
Dito, Annuités de 1726. .	1,000,100.	3			24 Juin & 25 Déc.
Compagnie du Sud. (Actions)	3,662,784.	3 $\frac{1}{2}$			Dito.
Dito, anciennes Annuités.	12,404,270.	3			25 Mars & 29 Sept.
Dito, nouvelles Annuités.	8,958,255.	3	85 $\frac{7}{8}$.	3. 10. 4.	24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1751. . .	2,100,000.	3			Dito.
Compagn. des Indes. (Actions.	3,200,000.	6			Dito.
Dito, Annuités de l'Inde.	3,000,000.	3			25 Mars & 29 Sept.
TOTAL.	129,074,553.	Total de l'int. annuel.	4,865,738.		

NOUVEAUX fonds hypothéqués ſur le fonds d'amortiſſement.

Longues Ann. ſur la banq.	248,250.			
Annuités de 1765.	1,500,000.			
La dette collatérale, non encore pourvue eſt de huit millions ſeptcens mille liv. depuis la création des nouvelles Annuités.	8,700,000.	L'intér. avec les pertes au moins.	195,000.	Billets de l'Echiquier, à . 4 p$^{o}_{o}$ au pair. Nouveaux Billets de la Marine, ... dito perdent $\frac{1}{4}$ Les Nouvelles Annuités, la Tontine & la Loterie enſemble. . . . . à 3 p$^{o}_{o}$ perd. $\frac{1}{4}$ p$^{o}_{o}$
Le total des dettes doit donc être de	140,122,803.	Total des intérêts.	5,060,738.	

Du 2 Juin.

Entre les différents écrits auxquels la cherté actuelle des choſes de premier beſoin dans ce Royaume a donné lieu, il a paru une diſſertation aſſez curieuſe. L'Auteur y démontre que ſans la néceſſité il n'y auroit point de travail, & que le commerce n'a jamais été ni pu être floriſſant dans un Etat, lorſque les denrées de premiere néceſſité y ont été à un bas prix. Nous ferons connoître ce petit ouvrage dans le Journal.

DE NANTES, *le 28 Mai 1765.*

Il a été affiché ici un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 13 de ce mois, par lequel S. M. regle la forme qui ſera ſuivie par rapport aux quittances des droits des fermes générales en Bretagne, & des 2 ß pour livre en ſus deſdits droits; en conſéquence le Roi ordonne que juſqu'à ce que par S. M. il en ait été autrement ordonné, il ſera délivré deux quittances deſdits droits, dont la premiere ſera des principaux d'iceux, & ſera remiſe aux parties intéreſſées, & la ſeconde ſera uniquement des 2 ß pour # en ſus deſdits droits; ſera lad. ſeconde quittance inſcrite par les prépoſés, en préſence deſd. parties intéreſſées, dans un régiſtre tenu à cet effet par leſdits prépoſés, & par eux remiſe ſur le champ aux Commandans, Intendans ou autres les repréſentans dans les Ports de Bretagne, pour reſter en dépôt entre leurs mains, juſqu'à ce que S. M. ordonne la délivrance d'icelle auxdites parties intéreſſées.

DE PARIS, *le 12 Juin 1765.*

Il a été rendu un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 18 du mois dernier, qui ordonne que les fers en batterie, tels que chaudieres, marmites, poëles, gamelles, pots, cuillers, rechauts, grils de cuiſine & autres ſemblables marchandiſes en batterie de fer, payeront à toutes les entrées du Royaume, tant des cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres, 3 # par quintal, dont la valeur eſt évaluée par ledit Arrêt ſur un pied commun de 30 #.

Offices vacants.

1°. L'Office de Lieutenant en la Juriſdiction des Traites Foraines d'Abbeville, taxé 1000 #.

2°. Celui de Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage d'Amiens, taxé 900 #.

3°. De Greffier des Traites à Amiens, taxé 600 #.

4°. De Receveur des conſignations du Bailliage de Montreuil-ſur-mer, taxé 1000 #.

5°. De Procureur du Roi au grenier à ſel de St. Vallery, taxé 1000 #.

6°. De Procureur du Roi en la Juriſdiction des Traites de la même Ville, taxé 3000 #.

7°. De Procureur du Roi en la Prévôté royale de Rocroy, taxé 600 #.

8°. De Greffier des Traites à Vitry-le-François, taxé 400 #.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Juin.
Boſcheron,	6e.	M.	15
Garnier,	9e.	L.	15
Reynal,	10e.	L.	15
Caſtelle,	12e.	N.	15
Marſollier,	14e.	Toutes lettres.	18
Detourniere,	15e.	M.	18
Clouet,	19e.	M.	15
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	18
Maigret,	21e.	L.	18
Delarue,	22e.	M.	15
Berthe,	24e.	M.	17
Penchein,	25e.	M viag. L perp.	15
Hurel,	28e.	M. viag. & tont. L perp.	18
Billard,	32e.	Toutes l. viag. L perp.	17
Bardin,	36e.	L.	15
Bonnet pere,	38e.	L.	17
Aliſſan,	39e.	L perp. M tont.	17
Nau,	41e.	P. tont.	18
Defays,	42e.	Toutes lettres.	18
Lenoir,	45e.	L.	15
Delarue fils,	50e.	M tont. L perp.	15
Molliere,	51e.	M.	17
Philippe,	52e.	M.	18
Thevenin,	54e.	L.	17
Maſſon,	59e.	J.	17
Filleul,	60e.	M.	18

NOTA. *Le premier volume du Journal que nous avions annoncé pour le quinze de Juin, ne paroîtra que dans un mois; mais nous aurons ſoin d'en fournir à nos Abonnés le même nombre de volumes que nous avons promis, en en donnant deux dans un des mois du reſte de l'année.*